

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 6 Septembre 2023

DELIBERATION N° 2023-084 : Modification du règlement intérieur de la cantine

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 15
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 6 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANNET-SUR-MARNE, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie AUZIAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2023.

Présents : Mme AUZIAS Stéphanie, Maire, M. MARCHANDEAU Christian, Mme BEVIERRE Sandrine, M. LECOMTE Michel, Mme BOITIER Pascale, Mme ARCIN Marie, Adjoints,

Mme SOULET Marie-Pascale, M. ESCUDERO Alain, Mme LORENZI Véronique, M. GUYON Stéphane, Mme PONCET Emmanuelle, M. SAINT GEORGES CHAUMET Cyril, M. BLED Jean-Pierre, M. AUDÉ Jean-Luc, Mme VERGONJANNE Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. SUINOT Nicolas représenté par M. LECOMTE Michel, M. MILLAN Didier représenté par Mme SOULET Marie-Pascale, Mme NASSOY Karine représentée par Mme ARCIN Marie, M. VIEIRA Fabrice représenté par Mme AUZIAS Stéphanie, Mme TALLIS Marion représentée par M. AUDÉ Jean-Luc, Mme COUSSEGAL Emilie représentée par Mme BEVIERRE Sandrine.

Absents excusés : Mme RATIER Paola, M. FERON Jean-Marie.

Secrétaire de séance : M. MARCHANDEAU Christian.

Rapporteur : Madame le Maire

VU la délibération n°2023-067 du 6 septembre 2023,

Au vu du nouveau contrat, Le Maire propose les modifications du règlement, à savoir :

- **Non facturation aux familles** : pour toute absence exceptionnelle justifiée (raisons de maladie ou d'obligation professionnelle des Parents, cas de force majeure), sous réserve de prévenir le Secrétariat de Mairie : par courrier ou courriel avec demande d'accusé de réception, à confirmer impérativement par téléphone, au plus tard, la veille avant 9 heures (en raison de l'obligation pour la Commune de modifier la commande avant 10h00).

- **Personnel et organisation** : la restauration scolaire est placée sous la responsabilité d'une équipe d'animateurs dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

- **Facturation et paiement** : La facturation sera établie et adressée par le SGC de Meaux à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Dès lors, le paiement des factures s'effectuera via les dispositifs suivants :

- En ligne sur le site impots.gouv.fr,
- Le paiement de proximité auprès des buralistes partenaires,
- Par chèque auprès des Services de la Direction Générale des Finances Publiques,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

APPROUVE la modification du règlement de la cantine tel qu'indiqué ci-dessus.

Je certifie le caractère exécutoire
de cet acte qui a été reçu

En Préfecture le.....1.4. SEP. 2023....
Annet sur Marne le.....1.5. SEP. 2023.....
Le Maire, Stéphanie AUZIAS

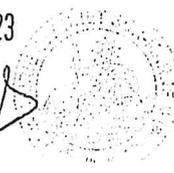



Pour extrait conforme,

En Mairie, le 14 SEP. 2023

Le Maire,

Stéphanie AUZIAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

REÇU EN PREFECTURE

le 14/09/2023

Application auprès de Legifrance